

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2022

DEL-2022-56

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. BOUVARD, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, TARAGON.

MM. GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, JAILLET, PERINEL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 3

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - PROJET DE BOUCLE D'EAU TEMPÉREE EN BORD DE LAC - MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET - MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Exposé du Président,

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2021, le SYANE, sur sollicitation de la commune d'EVIAN-LES-BAINS, a mené une étude de faisabilité pour la réalisation et l'exploitation d'une boucle d'eau tempérée, alimentée à partir de l'énergie thermique lacustre, permettant la production combinée de chaud et de froid sur les bords du lac de la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Ce projet vise l'alimentation de bâtiments publics (centre nautique, hôtel de ville, Palais Lumière, etc.), de divers établissements existants (casino, thermes, hôtels), ainsi que de constructions à venir (programmes de logements).

Par délibération en date du 10 novembre 2020, la commune d'EVIAN-LES-BAINS a transféré la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE, pour la réalisation du projet de réseau de chaleur sur le

quartier des Hauts d'Evian. Ce transfert de compétence a été confirmé par une délibération concordante du Comité syndical du SYANE en date du 14 décembre 2020.

Le Comité syndical du 31 mars 2022 doit délibérer sur le choix du mode de gestion pour ce nouveau réseau sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, sur le secteur des bords de lac.

La maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du réseau pourraient être réalisées par Syan'Chaleur, régie du SYANE dotée de la seule autonomie financière.

Dans ce cadre, il y a lieu de disposer d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé pour la mise en place et le suivi des différents marchés nécessaires à la réalisation de la boucle tempérée et de ses moyens de production.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une boucle d'eau tempérée alimentée majoritairement à partir de l'énergie lacustre sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Le marché est un accord-cadre de prestations intellectuelles à bons de commandes mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 215.000 € HT sur la durée globale du marché, qui court à compter de sa notification et jusqu'à la réalisation de deux années pleines d'exploitation du réseau de chaleur, sans que la durée du marché ne puisse excéder le 31 décembre 2027.

Suite à cette mise en concurrence, 3 offres ont été reçues.

Le Président, représentant de l'entité adjudicatrice, propose d'attribuer le marché à SERMET, qui présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation, sur la base d'un montant estimatif de 141.470,00 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de prestations intellectuelles proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE